

Bureau du 21 juin 2004

Décision n° B-2004-2334

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Cession, à la SCI Lyon Gerland, de l'assiette foncière du bail à construction dont cette dernière est bénéficiaire pour le 82-118, rue Challemel Lacour**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les laboratoires Pourquery (laboratoire d'analyse industrielle), représentés par la SCI Lyon Gerland, souhaitent acquérir l'emprise du terrain d'assiette mise à sa disposition par la Communauté urbaine, par bail à construction en date du 9 novembre 1982, pour le 82-118, rue Challemel Lacour.

Le lotissement industriel du parc de l'Artillerie, dans lequel se trouvent les laboratoires Pourquery, a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 avril 1982. Il est maintenant terminé et est constitué d'entreprises pérennes, le Grand Lyon peut accéder à la requête de la SCI Lyon Gerland.

L'assiette de terrain à céder est de 3566 mètres carrés à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 38 de la section CE.

La cession se fera au prix de 435 052 €, d'après l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 avril 1982 ;

Vu le bail à construction en date du 9 novembre 1982 ;

DECIDE

1° - Approuve ladite cession.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'année 2004 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 435 052 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine : 438 346 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 211 200 - fonction 822,

- moins-value : 3 294 € en dépenses - compte 192 000 - fonction 01 - et en recettes - compte 776 100 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,